

Le Tambour de Varennes



Notre passé et notre avenir sont solidaires (Gérard de Nerval)

Numéro 5 – Automne 2006



Oyez, oyez !

Quel avenir intercommunal pour Varennes ?

« *Le Tambour* » vous a déjà révélé les ballons d'essai lancés récemment en direction de Varennes en vue de l'éventuel « transfert » de notre village de la Communauté de communes du territoire de Grisolles-Villebrumier vers la **Communauté d'Agglomération du Pays de Montauban et des Trois Rivières**.

Avant d'arrêter le cas échéant une décision lourde de conséquences pour l'avenir, et difficilement réversible, il convient de bien prendre toute la mesure des enjeux. Et d'envisager les différentes hypothèses, sans exclusive.

En effet, Varennes, qui est limitrophe de quatre groupements intercommunaux, pourrait tout aussi bien, si nécessité s'en faisait sentir, envisager de rejoindre la Communauté de communes du Quercy Vert ou même celle de Villemur.

Nul ne songe à contester les bienfaits de la coopération intercommunale ou à prôner le repli sur l'esprit de clocher, bien au contraire. Souhaitons simplement qu'en la matière aucune décision ne soit prise sans une concertation préalable, large et approfondie.

On le sait, ces groupements perçoivent en effet directement une partie de la **fiscalité locale**. Or, le principe du consentement à l'impôt compte depuis la Déclaration de 1789 parmi les Droits de l'Homme.

C'est pourquoi la démocratie exige clairement que, le moment venu, la municipalité soumette à un **référendum local** tout éventuel projet d'adhésion à un nouveau groupement.

Assemblée générale de l'association le Tambour de Varennes

Notre première assemblée s'est déroulée dimanche 10 septembre. Le bilan moral est très positif. C'est une évidence : une large majorité d'habitants apprécie *Le Tambour de Varennes*. D'abord pour son objectivité, sa pertinence et sa liberté de ton, ensuite pour sa volonté de diffuser des nouvelles de proximité, enfin pour sa périodicité qui colle aux événements. Notre souhait le plus cher est de maintenir le lien privilégié qui s'est instauré avec les lecteurs épris d'une information vivante et détaillée. Vous êtes également reconnaissants de l'ensemble du savoir acquis sur notre passé et du capital de richesse que cela représente pour Varennes. Cette connaissance de l'histoire locale vous passionne et vous le manifestez chaleureusement. Bien que le travail de recherche soit effectué par nos soins, nous devons parfois faire appel à un professionnel parisien pour consulter et photocopier les dossiers aux archives nationales. Tout ceci a un coût ! Merci à tous ceux qui ont mis la main à la poche, c'est grâce à votre générosité que *le Tambour de Varennes* existe. Notre enthousiasme a besoin de ce point d'appui aussi discret que généreux. Merci également aux expatriés ainsi qu'à tous les amis du pays de Varennes.

Rayon animation, la diffusion du film « *Catinou et Jacouti* » a permis aux spectateurs de vivre un grand moment et à la trésorerie de l'association de s'oxygénérer un brin.

Pour améliorer la diffusion du bulletin et réduire les coûts, le bureau de l'association s'adresse à chacun d'entre vous afin que vous nous communiquiez votre adresse électronique ainsi que celles de vos correspondants intéressés par la vie et l'histoire de notre commune. Sur le plan financier, *le Tambour de Varennes* vous avait promis une transparence totale. Voici donc les comptes !

Compte de gestion année 2005/2006		
Libellé	Entrée	Sortie
Cotisations des adhérents	290,00 €	
Dons	97,00 €	
Bénéfice cinéma Catinou/Jacouti	110,00 €	
Déclaration Journal Officiel		39,04 €
Impression de 4 bulletins		213,50 €
Recherches archives nationales		80,22 €
Frais expéditions		12,28 €
Frais tenu de compte CCP		22,06 €
Totaux	497,00 €	367,10 €
A la date du 10 septembre 2006, il reste 129,90 € sur le compte		

La cotisation de l'année 2006/2007 d'un montant de 10€, facultative, mais sacrément nécessaire, est à adresser au Tambour de Varennes 82370 Varennes. Le bureau remercie tous les donateurs.



Séance du 26 juin 2006

1) Yaka Jouer : convention contrat temps libre.

Le conseil renouvelle le contrat temps libre pour une durée de 3 ans. Par ailleurs, les élus en partenariat avec l'association Yaka Jouer sont favorables à ce qu'une réflexion soit menée pour mettre en place, dans l'avenir, des activités encadrées au profit des adolescents de la commune.

2) Traversée du village.

Le Conseil Général a donné son accord pour le décaissement de la chaussée à l'entrée de l'agglomération et devant la Mairie. Le dossier de financement est en cours d'élaboration. La Région Midi Pyrénées offre moins d'aides que prévu, notamment pour les trottoirs sur fossés qu'elle ne finance pas. Heureusement, le Conseil Général par l'intermédiaire des contrats de pays financera et soutiendra l'opération comme convenu. La dotation de l'Etat n'est pas acquise pour le moment, le Maire doit reprendre contact avec les services de la préfecture cet automne. D'autres pistes de financement sont explorées pour tenter de porter le montant des aides à 50 ou 60% du total de l'investissement. Le reliquat sera financé par les fonds propres de la commune et un emprunt à long terme. Par rapport au planning initial, quelques mois de retard sont à prévoir pour la réalisation.

3) Mise en place de la rentrée scolaire.

90 enfants sont prévus à la rentrée scolaire 2006/2007. Sarah Cocchio reprend du service au CLAE et terminera sa formation BAFA. Le contrat de Gladys Fournier est également prolongé, le conseil donne un avis favorable pour qu'elle suive une formation BAFA.

4) Augmentation des loyers.

A compter du 1^{er} juillet les loyers des logements communaux augmentent de 4,96%.

5) Questions diverses.

a) 17 ou 18 enfants de la commune de Le Born fréquenteront l'école à la rentrée. Certains parents de cette localité ont demandé que le car scolaire assure le ramassage hors du territoire communal. Le Conseil Municipal est reconnaissant envers les familles de Le Born qui ont longtemps étoffé les effectifs, mais rallonger la tournée serait préjudiciable aux écoliers. En conséquence les élus demandent au Maire d'organiser un ramassage collectif au centre du village de Le Born.

b) Depuis quelques années, la gestion de l'assainissement individuel est de la responsabilité des communes. Le Conseil autorise le Maire à diligenter les opérations nécessaires à la mise en œuvre de cette obligation.

Séance du 24 juillet 2006

1) Renouvellement emploi Jean-Claude Caussé

2) Renouvellement contrat Monique Dufresne

3) Renouvellement contrat Albert Faure

4) Traversée du village

5) Révision des statuts de la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier

6) Questions diverses

Aucun membre de l'association n'a pu assister à cette séance du conseil municipal organisée en période de vacances. Le compte rendu de la municipalité sera disponible dans votre boîte aux lettres...en janvier 2007 !

Séance du 18 septembre 2006

1) Augmentation du prix des repas à la cantine.

Un décret du 29 juin dernier permet aux collectivités de fixer librement le prix des repas, sous réserve de ne pas dépasser le prix de revient global. Le conseil municipal décide d'augmenter, de 1,67 à 1,88 €, le prix du repas pour les enfants. Ce tarif ne prend en compte que le coût des aliments et n'inclut pas les charges de fonctionnement et de personnel.

2) Projet de la traversée du village.

Selon M. le Préfet, l'Etat doit attribuer une subvention de 55 000 € en mars 2007 et certainement un complément en 2008. Les travaux devraient débuter au printemps de l'année prochaine. Les trottoirs du cœur du village seront aménagés avec du béton désactivé et gravillons apparents. Aux extrémités de cette zone, les trottoirs seront en matériau naturel compacté avec une bande en béton perpendiculaire aux entrées des habitations. D'ici peu, le Conseil Général mettra en place un « stop » au carrefour du cimetière et un autre à celui de la route des Filhols et de Le Born.

3) Situation du recrutement d'un agent technique.

Quatre personnes ont répondu à l'appel à candidature lancé par la Mairie : David Rouquette et Cyrille Heller de Varennes ainsi que Daniel Jonqua et Patrick Branet domiciliés à l'extérieur de la commune. Le conseil municipal privilégie le recrutement d'une personne titulaire du transport en commun et capable d'assurer diverses tâches de bricolage. Les candidats seront convoqués prochainement par la commission municipale composée de : M. le Maire, Eric Cavanac, Didier Maury et Antoine Carrasco.

4) Etude des devis pour la réfection de la murette et l'installation du columbarium.

En ce qui concerne la murette face au cimetière, deux entreprises ont fourni un devis jugé trop élevé par les conseillers. Ces derniers proposent que le mur du cimetière, incliné côté route de Villebrumier, soit recrépi et habillé avec de la briquette de parement. Sur ces deux dossiers, le conseil souhaite prendre le temps de la réflexion et demandera un devis à Laurent Gruet nouvellement installé en qualité d'artisan sur la commune. Patrick Gasc soumet l'idée de buser le fossé situé en contrebas du mur incliné.

Trois entreprises ont fourni des devis pour la construction du columbarium. La société Friteau de Montauban, bien connue à Varennes, offrant le meilleur prix est retenue par le conseil.

5) Questions diverses.

Afin d'améliorer les conditions d'hygiène, la directrice du CLAE souhaite que les enfants utilisent, lors des repas, des serviettes en papier. Le Conseil, guère convaincu dans son ensemble, décide de fournir, à titre d'essai, les serviettes en papier durant une semaine.



Administré à toute berzingue à tous ceux qui ne respectent pas la limitation de vitesse dans l'agglomération. Le problème n'est pas nouveau. Souvenez vous : « *le conseil municipal dit qu'il y a urgence extrême de réglementer la vitesse des véhicules automobiles dans la traversée du village. Le conseil après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et après avoir délibéré, décide à l'unanimité de réglementer la vitesse à 40km/h pour les véhicules de tourisme et 30km/h pour les poids lourds* ». Ces lignes écrites dans le cahier des délibérations de notre commune datent du... **8 septembre 1960** ! Les textes existent, appliquons les. Macarel de macarel !



Roulement de tambour

Un premier roulement en l'honneur de **Jean Claude Caussé** qui a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée après 33 ans au service de la commune. D'un avis unanime, c'est un employé dévoué, témoin d'un tiers de siècle de vie communale, qui quitte ses fonctions. Outre l'entretien quotidien de la commune, il a assuré dès sa création en 1974 le ramassage scolaire mis en place par Jean Frayssines et son conseil municipal. Nul ne connaît mieux que lui les fossés qu'il a si souvent fauchés, et aussi malheureusement... les cimetières où il a trop souvent fossoyé. Très habile de ses mains, il a également beaucoup œuvré à la construction de plusieurs de nos bâtiments communaux. Bonne retraite Jean Claude.

Un deuxième roulement pour féliciter **Alexandre Roux** médaillé de bronze aux championnats de France junior d'aviron en double (avec Geoffrey Carré d'Orgueil) où il a magnifiquement représenté Varennes. Peu après, à Pech Mouret, une réception a réuni quelques personnalités autour des deux champions. Et maintenant, objectif les Jeux Olympiques en 2012 !
Dis, maman c'est loin Londres ?



Tambourinez...librement !

Cette rubrique vous appartient, utilisez la si vous souhaitez soumettre une idée, faire un commentaire, développer une réflexion. Entrée libre, tenue correcte exigée, déclinez votre identité et soyez concis. La rédaction du tambour ouvre le feu :

« *Dans les champs cultivés, pourquoi ne pas réservier une bande étroite enherbée en bordure des fossés afin d'éviter l'écroulement du talus. La surface non cultivée serait comptabilisée avec les jachères. Cette pratique, déjà respectée le long des ruisseaux pour éviter la pollution des eaux, semble donner satisfaction à toutes les parties.* ». Qu'en pensez-vous ?

Esprit de clocher

Repas du village – Crée en 2004, à l'initiative de Caroline, Laurence et Sandrine, le repas du bourg a vu une trentaine de Varennois partager les différents mets préparés par chaque famille. Félicitations aux nouveaux arrivants qui ont su trouver le chemin de... « la Trompette » et celui de la convivialité !



Patrimoine communal – La découverte au musée du Louvre d'une sculpture de Joseph Gabriel Sentis fait des émules. Un de nos lecteur nous a transmis l'image du « tireur à l'arc », bronze patiné de 110 cm de haut, adjugé 2363 € en mai 1991 à l'hôtel des ventes de Troyes en Champagne. Cette œuvre de notre concitoyen date probablement du début du XX^{ème} siècle. Participez vous aussi à l'enrichissement de cette collection photographique en nous transmettant des informations relatives à cet artiste du terroir qui signait **JG Sentis**.

Que c'est beau ! Quand tout est bleu, blanc, rouge – Félicitations aux jeunes du comité d'animation qui ont organisé, lors de la fête du village, une belle soirée télévision pour soutenir l'équipe de France de football. Nos amis de Villebrumier ont pris le relais pour la finale contre l'Italie, et mis le « feu » à la place de la mairie. Malheureusement, les dernières secondes nous ont été fatales et cet espace réaménagé depuis peu a été baptisé avec des larmes.

Sainte Germaine priez pour eux – Joseph Giscard le dernier descendant d'une grande lignée de maîtres statuaires, spécialiste de la « terre cuite toulousaine », est mort il y a quelques mois. Il y a cent ans, pour meubler l'église son grand père avait créé quatre petits autels de chapelle avec retable, un maître autel et quatre supports d'autel représentant la Sainte Vierge et Saint Joseph. **Une fois n'est pas coutume** Pour la première fois depuis la création de cette compétition, au début du siècle, les Fistons ont battu les Papas sur le score de 7 à 5. Même si le score cumulé s'est resserré, les Papas mènent quand même par 65 buts à 35. Force reste à l'autorité ! Ces quelques provisions ne seront pas inutiles face à la vague montante des petits. En effet et afin de s'aguerrir les futurs « Fistons » (ci-dessus) se sont affrontés, en lever de rideau, sur un terrain lui aussi prématurément... blanchi.



Fête du village – Avec entrain et bonne humeur, les « Joyeux Baladins » de Montauban, invités par **Jean Marie et Renée Castella**, ont accompagné le défilé, rehaussé la cérémonie au monument aux morts et agrémenté le traditionnel apéritif offert par le Comité d'animation.

Seule ombre au tableau, mis à part celle bienfaisante des marronniers, l'absence des néo-Varennois inscrits aux abonnés absents. Un petit effort, Varennes vaut bien un verre !

Infos avec

Tout feu tout flammes – L'assemblée générale de l'association des coteaux s'est tenue le... 11 septembre dernier. Rassurez-vous, l'ambiance n'était pas explosive, bien au contraire ! Mais, de toute évidence, les créateurs de cette amicale qui pète le feu et détonne de vitalité, ont l'âme des conquistadors et la tripe des bâtisseurs. Le dimanche 12 novembre, jour de **loto**, venez vous aussi faire sauter la banque et encourager cette association fédératrice qui ne poursuit qu'un objectif : l'embrasement de la commune.

Quant au **Vide Jardins**... il s'enracine. La deuxième édition est programmée pour le dimanche 13 mai 2007. En collaboration avec l'école et avec la complicité des habitants un concours d'épouvantails viendra se greffer sur cette manifestation qui fera la part belle aux animaux de la ferme invités à se pavanner. Un repas traiteur régalerà tous les participants. D'ores et déjà retenez votre journée et venez participer à cette manifestation appelée à se développer pour le plus grand bonheur de la commune.

Grand frère – Merci à nos amis d'**Entre-nous à Villebrumier** qui ont mis à l'honneur, dans le bulletin N° 70 imprimé entièrement en couleur, « la randonnée du cyprès » et « d'Henri IV à nos jours : vie, mort et renaissance de l'arbre du Clerc » deux articles empruntés au n° 3 du **Tambour de Varennes**.

Pour consulter le site Internet : <http://entrenous.free.fr>

Responsable de la publication : Régis Pinson regispinson@wanadoo.fr
Comité de rédaction : Thierry Demaret, Régis Pinson - Web master : Roger Toffoli
Chargée des manifestations de l'association : Laurence Clisson
Imprimé par Repro Minute, 43 rue Michelet 82000 Montauban
Distribué par nos soins - Dépôt légal : TOU-05-2-009838 - Cotisation annuelle 10€
Tirage : papier 190 exemplaires- courriel 75 exemplaires - Prix de revient 53,29 €

Varennes : terre d'asile du dernier cathare.

Au début du XIV^{ème} siècle, un peu plus de cinquante ans après le bûcher de Montségur, Pierre Autier, un ancien notaire ariégeois, va rallumer le catharisme des Pyrénées jusqu'au Bas Quercy. Converti en 1297, il se revendique porteur du salut de Dieu et successeur des apôtres et devient, dès son retour d'Italie en 1300, le chef de file du catharisme dans notre région.

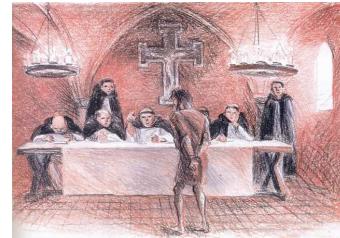
Rapidement, Pierre Autier réactive les réseaux et établit le contact avec les croyants de la vallée du Tarn et du Tescou et notamment avec la famille Gasc de Varennes. Il s'agit de paysans aisés sur lesquels les archives de l'Inquisition nous fournissent quelques renseignements. Le chef de famille Bernard Gasc est instruit, il est fils de feu Raimond et de Bernarde sa vieille mère qui vit sous le même toit que lui avec Joana l'épouse et Robert Géraut, un domestique dévoué. Aucune indication ne précise le lieu d'implantation de la maison, cependant il est probable que la famille Gasc résidait à l'écart de la bastide fondée quarante ans auparavant. Recherché par les inquisiteurs, Pierre Autier se déplace le plus souvent la nuit, juché sur un cheval ou un mullet. Le *bonhomme* d'une soixantaine d'années porte avec distinction des habits de bourgeois aux couleurs vives, le chef couvert de lin ou de soie, emmitouflé l'hiver dans une pelisse d'agneau noir et chaussé de grandes bottes fourrées. Toujours propre et bien rasé, il voyage le plus souvent accompagné d'un passeur chargé de le guider. Parmi ceux-ci les membres de la famille Clairac de Verlhac, apparentés aux Gasc.

En cas de danger les cathares se cachaient dans les refuges souterrains appelés « *cuzouls* ». Alors pourquoi ne pas imaginer que Pierre Autier a séjourné dans celui qui existe encore de nos jours au lieu-dit « les Auriols-bas » sur la route de Le Born ? Ce « *cuzoul* » a été redécouvert dans les années 1930 par deux enfants de Varennes qui gardaient les dindons, René Vacquié et Gabriel Lormières. L'histoire mérite d'être racontée ! Tandis que Gabriel se tient prêt à appeler du secours en cas de danger, René, cramponné à une longe dont la fonction habituelle est de guider les attelages de bœufs, descend dans « le *cuzoul* » par une entrée discrète que les gamins ont découverte en jouant. Il atteint ainsi une première cavité qui donne accès à plusieurs salles assez vastes pour accueillir quelques personnes. Ce souterrain aujourd'hui en partie effondré a selon Camille Trégant, historien de Varennes, servi de refuge aux populations pendant la Guerre de Cent Ans puis épisodiquement aux protestants et aux catholiques à l'époque des guerres de religion et dernièrement aux maquisards lors du deuxième conflit mondial. Marcel Peyre, grande figure de Villemur, prétend qu'au XIX^{ème} siècle après les apparitions de la Vierge à Lourdes, les habitants des Auriols effectuaient des processions sur le site. De toute évidence, à travers les siècles, ce sanctuaire gardien d'une histoire mystérieuse et secrète a été un refuge pour les hommes persécutés.



Revenons à nos apôtres. L'Inquisition, un temps assoupie, se réveille. A partir de novembre 1305 la traque dans nos contrées fait rage et plusieurs familles de Verlhac et Le Born sont arrêtées et transférées à la prison de Carcassonne. C'est pourtant sur ce territoire que Pierre Autier va de nouveau se réfugier. Mais inquiet pour sa sécurité et recherché par les agents de l'Inquisition méridionale, il quitte notre région aidé une fois de plus par le Varennois Bernard Gasc qui lui fournit « un bon cheval tranquille ». Par malheur pour ces croyants, Bernard Gui, un dominicain limousin est nommé inquisiteur de Toulouse en janvier 1307. C'est un enquêteur redoutable qui mène une traque minutieuse, méthodique, approfondie, bref terriblement efficace ! Il porte des coups très durs aux hérétiques et notamment à nos ancêtres du pays de Varennes.

Malgré le danger, Pierre Autier revient chez nous et se cache à partir de septembre 1308, dans une petite ferme isolée au bord du Tescou appartenant à la famille Sallès de Verlhac. Mais, inquiet pour sa sécurité, il quitte ce gîte au mois de mai 1309. Heureusement pour lui, car le 25 juillet, jour de la saint Jacques, plusieurs perquisitions sont menées par les inquisiteurs à Varennes, Verlhac et Le Born. La famille Gasc est emprisonnée au grand complet. Lors des premiers interrogatoires aucun membre de la famille ne desserre les dents. L'inquisiteur Bernard Gui qui pourtant n'est pas un tendre se plaint de leur « dureté ».



Lorsque enfin il se met à table, Bernard Gasc notre coriace Varennois reconnaît avoir abondamment vu des hérétiques et écouté leurs prédications contre la foi de l'église romaine et ses sacrements. Il admet aussi avoir reçu dans sa maison, durant de longs jours, Pierre Autier qu'il a nourri et entretenu. Il a même été au-delà de la Garonne, à Bouillac, pour le ramener à Varennes sur le « bon cheval tranquille » qu'affectionne le préicateur !

Pierre Autier lui a confié une paire de gants en peau de cerf pour la transformer en bourse à porter les livres. Livres qu'il a gardés plus d'une année chez lui, et qu'il a lus à sa convenance. A Montauban, avec l'argent fourni par le prêcheur, il a acheté une panne de tissu vergé destinée à confectionner un surcot et un capuchon pour le chef cathare. Enfin, il reconnaît avoir amené de nombreuses personnes à la foi des *bonshommes*.

Cette dernière déclaration donne à penser que plusieurs âmes de Varennes étaient acquises au catharisme. Il semble qu'il n'en soit rien, d'ailleurs les archives de l'inquisiteur Bernard Gui ne citent aucune autre famille. Il est vrai que l'environnement n'était pas favorable si l'on en croit un document signé par les consuls et les nobles de Villemur, en avril 1242, qui indiquait que la communauté ferait une guerre acharnée contre les hérétiques jusqu'à ce qu'ils se soumettent à l'Eglise et au Roi de France.

Bernarde, la mère, s'épanche à son tour et révèle avoir écouté prêcher l'hérétique chez elle, avoir fait son lit, lavé sa chemise et ses chausses. Elle a aussi mangé du pain bénit par lui et assisté au sacrement, « consolament » pour les hérétiques, des mains du même homme, de Raimonde sa nièce mourante. Le domestique confesse qu'il a écouté les prêches du proscrit à qui il a fait passer de la part de son maître « toutes sortes d'aumônes ». Il avoue également avoir guidé le *bonhomme*, de jour comme de nuit, à travers le pays de Varennes.

Les autorités religieuses ont fixé le jugement au 5 avril 1310 soit le dimanche d'avant les Rameaux. Une grande cérémonie est organisée, à Toulouse, devant la cathédrale Saint Etienne pour la lecture des sentences. Parmi les 61 croyants enchaînés se trouvent Bernard Gasc et sa vieille mère ainsi que leur domestique Robert Géraut. Condamnés, ils passeront plusieurs Noël en prison, soumis à un régime draconien en salles communes. Heureusement pour eux, bien que perpétuelle une telle condamnation était dans la pratique réduite après quelques années de détention.

Le même jour, seize chrétiens retombés dans l'hérésie seront jugés comme relaps et condamnés au bûcher. Parmi eux des habitants de Le Born et Villemur et aussi Guilhem Clairac de Verlhac apparenté à la famille Gasc de Varennes. Pour eux ce sera Pâques aux tisons ! Attachés à des poteaux, les corps ensevelis jusqu'à mi-corps par du gros bois, des fagots de sarments et de la paille, ils meurent en martyrs, brûlés vifs. Pierre Autier le dernier apôtre du catharisme si souvent réfugié à Varennes, sera arrêté en Lomagne et subira le même sort quelques jours plus tard.

Bibliographie : « Pierre Autier, le dernier des cathares », de Anne Brenon, édition Perrin. « Monclar terre cathare » article de l'abbé Georges Passerat paru dans le BSATG tome CXXII de 1997. Photographie du *cuzoul*, Pierre Villa dit « le bleu ». Dessin de Jean-Claude Pertuzé.